

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/181

FINANCES LOCALES (7.6)

Modification de l'autorisation de programmes portant sur la construction de la médiathèque

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL181CM201223-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIEU	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Par délibération n°2023/023 du 5 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de construction d'une Médiathèque à HAZEBROUCK en Autorisation de Programme (CP).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

Répartition initiale :

DEPENSES

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
		2023	2024	2025
Construction d'une médiathèque	9 600 000 €	1 000 000 €	2 800 000 €	5 800 000 €

RECETTES

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)			
		2023	2024	2025	2026
Construction d'une médiathèque					
• Autofinancement	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
• FCTVA	1 575 000 €	0 €	164 000 €	459 300 €	951 700 €
• Emprunts	1 700 000 €	0 €	1 700 000 €	0 €	0 €
• Subventions	5 325 000 €	0 €	936 000 €	2 197 000 €	2 192 000 €
TOTAL	9 600 000 €	1 000 000 €	2 800 000 €	2 656 300 €	3 143 700 €

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés, soit répartis sur les exercices suivant en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Compte tenu de l'avancée du projet, il convient de modifier le montant des crédits de paiement.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De modifier les crédits de paiement alloués à la construction d'une Médiathèque à HAZEBROUCK sans apporter de modification au montant de l'Autorisation de Programme. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

Nouvelle répartition :

DEPENSES

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
		2023	2024	2025
Construction d'une médiathèque	9 600 000,00 €	9 952,80 €	3 790 047,20 €	5 800 000,00 €

RECETTES

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)			
		2023	2024	2025	2026
Construction d'une médiathèque					
• Autofinancement	1 000 000 €	9 952,80 €	990 047,20 €	0 €	0 €
• FCTVA	1 575 000 €	0 €	1 632,00 €	621 720 €	951 648 €
• Emprunts	1 700 000 €	0 €	1 700 000,00 €	0 €	0 €
• Subventions	5 325 000 €	0 €	936 000,00 €	2 197 000 €	2 192 000 €
TOTAL	9 600 000 €	9 952,80 €	3 627 679,20 €	2 818 720 €	3 143 648 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Elise DORMION-ROUSSEZ

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20231220-DEL181CM201223-DE